

Baby-boomers et AVS 2010-2060

L'augmentation de l'espérance de vie, le départ à la retraite des baby-boomers et la baisse du nombre de cotisants sont autant de défis majeurs pour le financement de l'AVS. Les analyses montrent qu'il est indispensable de poser dès aujourd'hui les jalons d'un avenir financier sain pour l'AVS, d'autant que l'objectif d'un résultat équilibré est parfaitement réaliste, d'après les dernières simulations. Le taux de cotisation AVS, la taxe sur la valeur ajoutée, l'âge de départ à la retraite et le montant des rentes sont des paramètres possibles.



Urs Müller

Union des banques cantonales suisses, Bâle



Martin Eichler

BAKBASEL, Bâle

L'augmentation constante de l'espérance de vie et le départ à la retraite des classes d'âge à forte natalité du baby-boom, combinés avec une faible natalité et un recul de l'excédent migratoire, placent l'AVS face à un défi de taille. Grâce à des simulations, nous avons examiné les conséquences de divers facteurs sur les finances de l'AVS dans les 50 prochaines années, en tenant compte des répercussions sur l'économie suisse dans son ensemble.¹ Plusieurs options visant à garantir un résultat financier équilibré de l'AVS ont en outre été analysées: une augmentation du taux de cotisation à l'AVS, un relèvement

du taux de la TVA en faveur de l'AVS, un relèvement de l'âge de départ à la retraite ou une réduction des rentes.

Evolution de l'AVS jusqu'en 2060

L'évolution des finances de l'AVS au cours des 50 prochaines années dépendra beaucoup du changement des structures démographiques. L'évolution de la productivité et celle du marché de l'emploi joueront aussi un rôle important. Alors que la démographie détermine surtout les dépenses de l'AVS, les recettes sont influencées en premier lieu par l'évolution de l'économie. Le tableau **T1** indique, dans les colonnes «avec BB», les principaux chiffres-clés pour 2010 et 2060, et le tableau **T2** le taux tendanciel des variations correspondantes.

Avec une immigration constante jusqu'en 2040, la population augmentera pour atteindre 9,5 millions d'habitants, puis stagnera à ce niveau. Pendant ce temps, le rapport de dépendance (rapport rentiers/actifs) va presque doubler en raison de la faiblesse de la natalité, de l'augmentation de l'espérance de vie et du recul de l'immigration nette. Jusqu'en 2040, le nombre de personnes actives n'augmentera que peu, puis il diminuera légèrement. Relativement forte dans ce contexte, la tendance à la hausse du produit intérieur brut (PIB), de 1,3% par année, est due à une amélioration de la productivité, telle qu'on peut en attendre lorsque la main-d'œuvre commence à se faire rare.

Même avec une évolution économique aussi favorable, les finances de l'AVS, mesurées à son résultat de répartition annuel, se détériorent sensiblement. En raison des facteurs démographiques, les dépenses tendent à augmenter d'un demi-point de plus par année que les recettes. Cet écart grandissant est particulièrement marqué au cours des années 2015 à 2035. Si aucune mesure n'est prise, le résultat de répartition de l'AVS baissera pour atteindre un solde négatif d'environ 16 milliards de francs en 2060 (soit 18% des dépenses de l'AVS ou 1,8% du PIB).²

Effets du baby-boom

On entend par baby-boom la hausse du taux de natalité, intervenue à partir de 1940 environ, qui a interrompu temporairement la tendance à long terme à la baisse de la natalité. Concrètement, le baby-boom désigne ici les naissances des années 1942 à 1973, où le taux de natalité a été supérieur à 1,76%, le plus faible atteint jusque-là. Sans ce baby-boom, 800 000 enfants de moins seraient venus au monde en Suisse au cours de ces 32 ans (les tableaux **T1** et **T2** indiquent dans les colonnes «sans BB» quelle aurait été l'évolution dans ce cas).

Le baby-boom est un phénomène clairement circonscrit dans le temps. Mais ses conséquences, chiffrées sur la base de modèles mathématiques, se font encore sentir même un siècle plus tard.

¹ Mueller Urs, Eichler Martin (2012) «Babyboom-Generation und AHV 2010-2060», rapport de recherche de l'OFAS n° 9/12 (étude en allemand avec résumé en français), www.bsv.admin.ch/praxis/forschung/publikationen/index.html?lang=de&lnr=09/12

² Toutes les données de cet article sont corrigées des effets de l'inflation (valeurs réelles aux prix constants de 2000).

Chiffres-clés (niveau : scénario de référence avec et sans baby-boom (BB), 2010 et 2060

T1

	2010		2060	
	avec BB	sans BB	avec BB	sans BB
Population (en milliers d'habitants)	7 875	7 169	9 497	9 056
Pop. en âge de travailler (20-63/64) (en milliers d'hab.)	4 853	4 282	4 999	4 819
Population active (en milliers d'habitants)	4 600	4 159	4 994	4 800
PIB réel (en millions de francs)	497 780	459 312	931 162	908 840
PIB réel par habitant (en milliers de francs)	63	64	98	100
Productivité réelle (en milliers de francs)	108	110	186	189
Salaire réel (en milliers de francs)	76	78	125	127
Somme des salaires réels (en millions de francs)	314 226	292 052	558 355	551 046

Remarque : valeurs réelles aux prix constants de 2000.

Source : BAKBASEL.

Chiffres-clés de l'évolution : scénario de référence avec et sans baby-boom (BB), 1980-2060

T2

	1980-2010		2010-2030		2030-2060	
	avec BB	sans BB	avec BB	sans BB	avec BB	sans BB
Population	0,7 %	0,7 %	0,8 %	0,9 %	0,1 %	0,2 %
Pop. en âge de travailler (20-63/64)	0,9 %	0,8 %	0,3 %	0,6 %	-0,1 %	0,0 %
Population active	1,1 %	1,0 %	0,5 %	0,7 %	0,0 %	0,0 %
PIB réel	1,6 %	1,6 %	1,4 %	1,6 %	1,1 %	1,2 %
PIB réel par habitant	0,9 %	0,9 %	0,6 %	0,7 %	1,0 %	1,0 %
Productivité réelle	0,6 %	0,6 %	1,0 %	0,9 %	1,2 %	1,2 %
Salaire réel	0,8 %	0,8 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
Somme des salaires (réels)	1,9 %	1,9 %	1,5 %	1,7 %	1,0 %	1,1 %

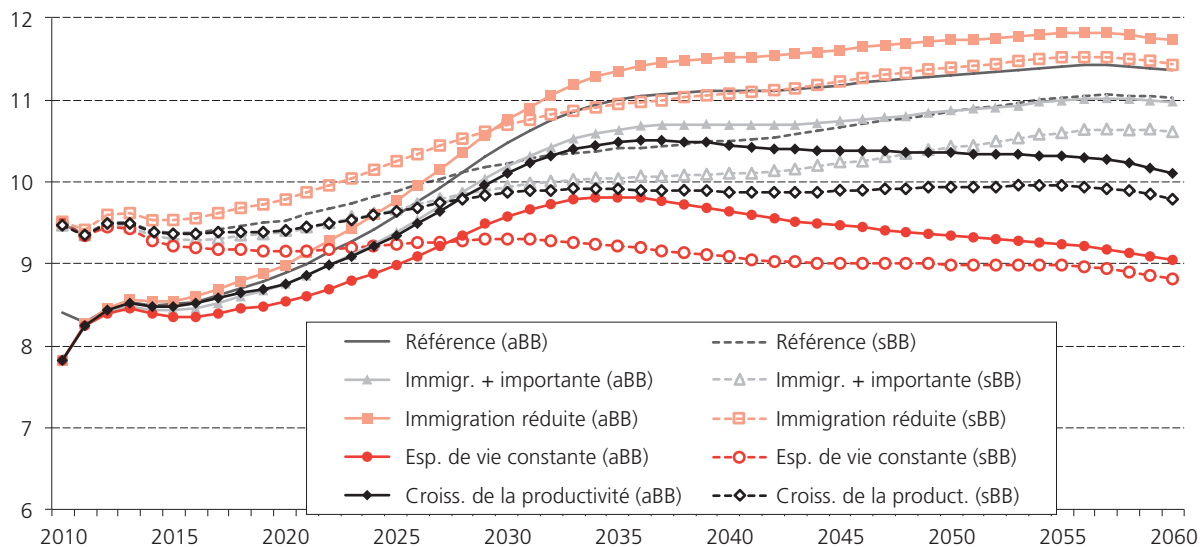
Remarque : taux de croissance par année, valeurs réelles aux prix constants de 2000.

Source : BAKBASEL.

- Il fait augmenter, même à long terme, l'effectif de la population résidente. En 2010, la différence se chiffre à 700 000 habitants; en 2060, elle est encore de 440 000.
- Il entraîne une hausse du taux d'activité. En 2010, la différence se chiffre à 440 000 actifs; en 2060, elle est encore de près de 200 000.
- Il aboutit, dès que les baby-boomers atteignent l'âge de la retraite, à une hausse du nombre de retraités. En 2010, la différence est d'un peu plus de 50 000 bénéficiaires de rente; elle monte jusqu'à 380 000 en 2036 et diminue ensuite pour se chiffrer encore à 200 000 personnes en 2060.
- Il produit des changements considérables dans la pyramide des âges. Le rapport de dépendance augmente d'abord plus lentement avec le baby-boom que sans lui (de 1960 à 1995, environ), puis plus fortement lorsque les baby-boomers atteignent l'âge de la retraite (de 2005 à 2040). L'intersection entre les deux courbes se situe vers 2025. Avant, le rapport de dépendance est plus bas (que sans baby-boom), ensuite, il est plus élevé.
- Il provoque une croissance légèrement plus faible de la productivité. Le nombre nettement plus élevé de personnes actives se traduit néanmoins par une hausse du PIB réel (d'environ 8% en 2010).
- Il aboutit pour l'AVS à des recettes plus importantes tant que les personnes actives sont plus nombreuses que ce ne serait le cas sans baby-boom, mais aussi à davantage de dépenses dès que le nombre de retraités est plus important. De ce fait, le résultat de répartition est meilleur (ou moins mauvais) jusqu'en 2028 grâce au baby-boom, mais plus mauvais (encore) ensuite.

Taux de cotisation AVS: scénario de référence et scénarios alternatifs, avec et sans baby-boom

G1



Remarque: en points de pourcentage; avec baby-boom (aBB, courbe continue), sans baby-boom (sBB, courbe traitillée); pour la description des différents scénarios, voir le rapport.

Source: OFAS, BAKBASEL.

- Sans baby-boom, nous aurions aujourd'hui, avec les taux de cotisation actuels, des résultats de répartition négatifs (les cotisations paritaires devraient être relevées d'un point environ).
- En théorie, le baby-boom est certes un phénomène « temporaire », mais ses effets se font encore sentir pendant des générations (ils ne diminuent que progressivement).

Importance des évolutions alternatives

La combinaison entre faible natalité et augmentation constante de l'espérance de vie élève systématiquement le rapport de dépendance, rendant plus difficile une évolution saine des finances de l'AVS. Le problème est encore accentué par l'immigration nette, qui faiblira sensiblement jusqu'en 2060. Cela signifie que les cohortes dans lesquelles la part d'immigrés est importante partiront progressivement à la retraite, tandis que toujours moins de nouveaux immigrés paieront des cotisations AVS. L'effet est comparable à celui du baby-boom. Alors que celui-ci s'est traduit (de 1942 à 1973) par quelque 26 000 naissances de plus par année, les excédents migratoires, avec 50 000 personnes par année en moyenne de 2000 à 2030, auront dépassé de 27 500 personnes la moyenne supposée à long terme (22 500).

Actuellement, tant le baby-boom que le boom de l'immigration contribuent à des recettes AVS importantes

et donc à de bons résultats de répartition. Mais dans quelques décennies, ils produiront l'effet inverse. Les facteurs suivants peuvent avoir une influence déterminante sur l'évolution à long terme des finances de l'AVS.

- L'influence la plus significative est l'évolution de la productivité, qui commence par augmenter les recettes de l'AVS, mais qui a également pour effet une hausse des rentes (par l'indice mixte) et aussi, à long terme, le droit à des rentes plus élevées. Une croissance de la productivité d'un demi-point supplémentaire (1,6% par année jusqu'en 2060 au lieu de 1,1%) réduirait pratiquement de moitié le problème de financement de l'AVS.
- L'arrivée de nouveaux actifs sur le marché de l'emploi, que ce soit grâce à la natalité ou aux excédents migratoires, est aussi très importante, car le financement par répartition est bien moins coûteux pour une population qui augmente que pour une qui décroît. La combinaison actuelle entre faible natalité et baisse de l'immigration nette est particulièrement défavorable. Une augmentation de l'excédent migratoire de 10 000 personnes par année n'améliorerait cependant que faiblement la structure des âges: d'une part parce qu'un tel accroissement serait trop limité, d'autre part parce qu'il entraînerait à long terme une augmentation du nombre de retraités.
- L'évolution de la longévité, qui agit essentiellement sur les dépenses de l'AVS, est également importante. Si l'espérance de vie (ou le taux de mortalité) restait au

niveau de 2010, le nombre de retraités augmenterait nettement plus lentement et la lacune de financement de l'AVS serait en grande partie comblée.

Ces conclusions sont le résultat d'une multitude de calculs fondés sur différents scénarios. Une partie d'entre eux sont illustrés par la graphique **G1**. Celle-ci montre comment il faudrait adapter le taux de cotisation AVS pour que le résultat de répartition soit équilibré dans différentes hypothèses (scénarios alternatifs).

Les scénarios montrent aussi à quel point la situation de l'AVS est loin d'être stable. Dans une Suisse où l'espérance de vie serait constante et qui n'aurait pas connu de baby-boom, le résultat de répartition resterait à peu près constant (courbe pointillée rouge, avec cercles, dans la graphique **G1**), mais avec un déficit d'environ 3 milliards de francs par an. Si l'on se fonde sur ce scénario et que l'on vise un financement durablement équilibré, la problématique du financement de l'AVS peut se décomposer en trois éléments et se quantifier sur la base des résultats des différents scénarios :

- lacune de financement structurelle (3 milliards de francs par an, ou 1 point de cotisation);
- charge supplémentaire à long terme due à l'augmentation de l'espérance de vie (env. 250 millions de francs par année en moyenne, ce qui rend nécessaire à l'horizon 2060 un relèvement du taux de cotisation d'env. 2 points);
- charge supplémentaire due au décalage de la structure des âges sous l'effet du baby-boom, qui se fait sentir surtout de 2015 à 2035 (env. 1,5 point de cotisation de 2015 à 2035).

Financement de l'AVS

Si l'objectif visé est d'avoir en 2060 un résultat de répartition (indicateur principal des finances de l'AVS) équilibré, toutes choses égales par ailleurs, différentes possibilités se présentent :

- relever le taux de cotisation, actuellement de 8,4%, à 11,3% ;
- relever la part de la TVA en faveur de l'AVS, actuellement de 1 point, à 3,8 points ;
- réduire la croissance actuelle de l'indice des rentes de 0,6 à 0,7 point par année (ce qui correspondrait à une baisse réelle des rentes de 0,4 à 0,5% par année) ;
- relever l'âge de la retraite à 69,6 ans pour les femmes et les hommes (au lieu de 64/65 ans actuellement).
- Il est possible aussi de combiner entre elles ces approches, en modifiant les pondérations. Les mesures ne devraient pas toutes être prises tout de suite, et pas non plus mises en œuvre en 2059 seulement, mais l'être progressivement. En raison de la dynamique démographique, c'est de 2015 à 2030 que le besoin d'adaptation est le plus important.

Interventions possibles

S'agissant des interventions possibles, il importe de distinguer entre les options axées sur les facteurs structurels et celles axées sur la composante « temporaire », autrement dit sur la dynamique du baby-boom.

- Approche structurelle: relèvement des cotisations paritaires, relèvement du taux de TVA, relèvement de l'âge de la retraite. On peut aussi imaginer différentes combinaisons.
- Approche temporaire: relèvement immédiat des cotisations paritaires (d'env. 1 point) jusqu'en 2028.
- Cela permettrait de compenser temporairement les effets du baby-boom par une composante de capitalisation, et aux baby-boomers d'assumer une partie du surcoût qu'ils engendrent.
- En outre: politique familiale axée sur la natalité, politique économique axée sur la productivité (politique d'immigration, politique de l'éducation, etc.).

En se fondant sur les calculs effectués et sur les réflexions relevant de la théorie économique, on pourrait procéder p.ex. de la manière suivante: relever d'abord temporairement (jusqu'en 2028 environ) le taux de cotisation AVS de 1 point, et placer les recettes via le Fonds AVS (capitalisation de la cotisation de solidarité des baby-boomers); relever l'âge de la retraite des femmes à 65 ans (p.ex. en 2015); à partir de 2017, relever l'âge de la retraite d'un mois par année jusqu'à ce qu'il atteigne 67 ans en 2040; relever progressivement le taux de TVA (d'env. 1,5 point au total jusqu'en 2060) jusqu'à ce que le résultat de répartition (indépendamment de la cotisation de solidarité des baby-boomers) soit à peu près équilibré.

Conclusion

Confrontée à la conjonction de plusieurs facteurs défavorables, l'AVS devra relever des défis de taille dans les prochaines années et décennies. Différentes possibilités d'intervention sont cependant envisageables. Chercher à garantir un financement durable de l'AVS en n'exploitant qu'une seule de ces possibilités supposerait d'adopter des mesures radicales. Mais puisque l'avenir de l'AVS dépend de plusieurs facteurs, son financement durable peut être assuré par un panachage de différentes mesures.

En un mot, l'analyse montre qu'il est indispensable de poser dès aujourd'hui les jalons d'un avenir financier sain pour l'AVS. Les possibilités d'y parvenir existent.

Prof. Urs Müller, président de l'Union des banques cantonales suisses, président du comité consultatif scientifique de BAKBASEL, Bâle.
Mél. : u.mueller@vskb.ch

Martin Eichler, membre du comité de direction de BAKBASEL, Bâle.
Mél. : martin.eichler@bakbasel.com